



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230331-2023_22-DE
Reçu le 04/04/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2023

Le vendredi 31 Mars 2023 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 24 Mars 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO -- Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Olivier GIACOMETTI - Elise FERRARI – Frédéric TRUC – Cyril LEJA

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Morgan MILANO à Jean-Pierre VASSALLO – Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés : Patricia ALUNNO — Florent REYNAUD

Membres du conseil syndical			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_22

**Objet : 09- 7.5.1–APPROBATION DE LA REFECTION DES DEUX
TYROLIENNES DE LA VIA FERRATA**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que les Via Ferrata de Tende et de La Brigue disposent de tyroliennes très pentues nécessitant l'utilisation de poulies non équipées de roulement à bille, et ce, pour éviter une vitesse excessive.

Or, il s'avère que ce type de poulie n'est désormais plus commercialisé et que bon nombre d'utilisateurs de la via ferrata viennent avec leur propre matériel, non adapté aux tyroliennes locales. Si certains renoncent à prendre la tyrolienne, d'autres s'y aventurent, entraînant parfois

des accidents à l'arrivée (ce qui est arrivé à Tende et à La Brigue

Aussi, il convient de réaliser des travaux afin de baisser le départ des tyroliennes pour les rendre moins pendues et donc utilisables avec les poulies classiques de Via Ferrata se trouvant dans le commerce. Les travaux ont été estimés pour les deux tyroliennes à 13 205,00 € HT. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du département pour la modification des deux tyroliennes au titre des aides en faveur des équipements sportifs à hauteur de 80% du montant la dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le projet de modification des deux tyroliennes de la via ferrata de Tende pour un montant total HT de 13 205,00 €
-
- **D'autoriser** le Maire à solliciter l'aide du département à hauteur de 80% de la dépense dans le cadre du dispositif des aides en faveur des équipements sportifs
-
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :